

# Règlement Jeu 20 Minutes

## **ARTICLE I : SOCIETE ORGANISATRICE**

La Société 20 Minutes (et son site <http://www.20minutes.fr>), Société par Actions Simplifiée, au capital de 5 694 848 euros, dont le siège social est situé 50-52 boulevard Haussmann, 75 009 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 438 049 843 (ci-après l' «Annonceur »),

**&**

La société ADthletic Media - Société par actions simplifiée au capital de 33 334 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 790 095 533, dont le siège social est situé 96 boulevard Haussmann, 75 008 PARIS (ci-après le « Prestataire »).

Organisent en partenariat un jeu promotionnel et sans obligation d'achat (ci-après dénommé " l'Opération ") qui se déroule du 16 Juin 2015 au 09 Août 2015 et accessible sur l'url : <http://quiztasvu.20minutes.fr/>

## **ARTICLE II : PARTICIPATION**

La participation à cette Opération gratuite et sans obligation d'achat est ouverte à toute personne physique majeure domiciliée en France métropolitaine, à l'exception des salariés et représentants de la Société Organisatrice, de ses partenaires, de ses sous-traitants, des salariés des sociétés ayant participé à l'élaboration de l'Opération, ainsi que de leurs conseils et des membres de leur famille.

La participation est limitée à une seule par personne (même adresse email) sur toute la durée du jeu. L'adresse IP fera foi pour certifier cette participation unique. Il est strictement interdit pour un participant de jouer avec plusieurs adresses email ainsi que de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne. La participation est strictement nominative. L'utilisation de systèmes de participation automatique est interdite et entraînera la nullité de la participation.

Pour participer à l'Opération, toute personne devra disposer d'un équipement informatique récent et supportant les dernières technologies.

Tout formulaire de jeu non validé et/ou incomplet et/ou illisible et/ou envoyé après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considéré comme nul.

## **ARTICLE III : PRINCIPE DU JEU**

A compter du 16 Juin 2015, il y aura 4 phases de jeu. Chaque phase dure 2 semaines et comprend un quiz de 4 questions sur un thème spécifique. Le jeu se déroulera donc sur 8 semaines et prendra fin le 09 Août 2015 à 00H00.

Les phases 1 à 4 auront lieu respectivement :

- du 16 au 28 Juin 2015 pour la première phase de jeu
- du 29 Juin au 12 Juillet 2015 pour la deuxième phase de jeu
- du 13 au 26 Juillet 2015 pour la troisième phase de jeu
- du 27 Juillet au 9 Aout 2015 pour la quatrième phase de jeu

Pour chaque phase de jeu, voici les étapes qu'il faut suivre :

### **Etape 1 : Inscription**

Les Participants doivent indiquer ou confirmer leur civilité, leur email, leur nom, leur prénom, leur code postal et leur date de naissance. Ils doivent valider le règlement et préciser s'ils souhaitent recevoir ou non la newsletter de l'Annonceur et de ses partenaires. La participation au jeu et l'inscription aux newsletters permettent de récolter des points. Il est possible de participer au jeu sans recevoir de newsletters en cliquant sur le lien situé sous le bouton permettant de jouer. L'inscription se fait une seule fois et peut se faire lors de n'importe quelle phase du jeu. Le bouton « déjà inscrit » permet à l'internaute d'accéder au jeu grâce à un lien qui lui sera envoyé par email.

### **Etape 2 (optionnelle) : Page de corégistration**

Les participants pourront se voir proposer la souscription à des offres de partenaires.

### **Etape 3 : Question 1**

Les participants devront choisir la bonne réponse à la question 1 parmi 2 suggestions de réponse. La bonne réponse à la question 1 permet de récolter des points. Chaque participant a accès à un indice pour l'aider à trouver la bonne réponse.

### **Etape 4 : Question 2**

Les participants devront choisir la bonne réponse à la question 2 parmi 2 suggestions de réponse. La bonne réponse à la question 2 permet de récolter des points. Chaque participant a accès à un indice pour l'aider à trouver la bonne réponse.

### **Etape 5 : Question 3**

Les participants devront choisir la bonne réponse à la question 3 parmi 2 suggestions de réponse. La bonne réponse à la question 3 permet de récolter des points. Chaque participant a accès à un indice pour l'aider à trouver la bonne réponse.

### **Etape 6 : Question 4**

Les participants devront choisir la bonne réponse à la question 4 parmi 2 suggestions de réponse. La bonne réponse à la question 4 permet de récolter des points. Chaque participant a accès à un indice pour l'aider à trouver la bonne réponse.

### **Etape 7 : Récapitulatif des bonnes réponses**

Les participants découvriront le nombre de bonnes réponses qu'ils ont obtenu.

#### **Etape 8 : Parrainage et Newsletters**

Les participants pourront, s'ils le souhaitent, inviter leurs ami(e)s majeur(e)s à jouer pour tenter de gagner le lot du tirage au sort en renseignant l'email de leurs ami(e)s manuellement. Chaque ami(e) inscrit(e) au jeu concours permettra de récolter des points.

Les participants pourront également publier le jeu sur leur profil Facebook. Cette action leur permettra de récolter des points pour chaque ami(e) inscrit(e).

Si le participant s'inscrit aux Newsletters complémentaires : « Sport », « Economie », « Buzz » et « Pop », il pourra remporter des points supplémentaires.

#### **Etape 9 : Fin d'une phase ou fin du jeu**

Sur la dernière étape du jeu, les participants découvriront le nombre de points qu'ils ont accumulés et le thème de la semaine suivante.

Lors des phases 2, 3 et 4 les participants auront la possibilité de jouer aux phases précédentes afin d'accumuler plus de points s'ils ne les ont pas encore effectuées.

Sur cette page, les participants pourront aimer la page Facebook et accéder au site internet de 20 Minutes.

De plus, il y aura des relances au jeu pour inviter les participants à jouer aux différents phases et la participation au jeu vaut acceptation de cette mécanique de relance.

### **ARTICLE IV : CALCUL DES POINTS**

Voici le détail des points que le participant peut obtenir dans le cadre du tirage au sort :

- 100 points pour son inscription avec optin newsletter (sans utiliser le lien « si vous souhaitez jouer sans être optin newsletters de 20 minutes, cliquez ici »)
- 100 points pour l'optin 20Minutes (choix effectué dans la liste déroulante)
- 200 points pour l'optin 20Minutes + Partenaires (choix effectué dans la liste déroulante)
- 100 points pour chaque case option NL complémentaire (« Sport », « Economie », « Buzz » et « Pop »)
- 100 points à chaque bonne réponse (x16)
- 100 points à chaque filleul inscrit via la boîte mail (illimité)
- 100 points à chaque filleul inscrit via Facebook (illimité)

Le nombre de points du joueur est visible dans la jauge de points sur chaque page du jeu.

### **ARTICLE V : DOTATIONS**

A la fin du Jeu, les comptes pour les points obtenus seront effectués, et en fonction du résultat le joueur se situera dans un palier auquel est attribué un lot, il y a alors 1 tirage au sort par palier qui désignera le ou les gagnants du palier.

Les lots en fonction des paliers sont les suivants :

- **Palier dotation 1** : de 500 à 799 points  
Dotation : un (1) Capteur pour plante Flower Power d'une valeur indicative unitaire de 49€ (5 gagnants)
- **Palier dotation 2** : de 800 à 999 points  
Dotation : un (1) projecteur Picopix Philips d'une valeur indicative unitaire de 349€ (1 gagnant)
- **Palier dotation 3** : de 1 000 à 1 499 points  
Dotation : une (1) paire d'enceintes Parrot Zikmu by Starck d'une valeur indicative unitaire de 799€ (1 gagnant)
- **Palier dotation 4** : à partir de 1 500 points  
Dotation : un (1) séjour d'une semaine pour 2 à Malte\* d'une valeur indicative unitaire de 1 800€ (2 gagnants)

\*2 séjours de 7 nuits, au TOP CLUBS COASTLINE 4\*nl (1) à MALTE, en demi-pension (base chambre double standard) pour 2 personnes. Le séjour comprend le vol France/La Valette/France, les transferts, les taxes aéroports et les redevances (hors options et excursions). Le séjour est valable jusqu'au 31 octobre 2016, sous réserve de disponibilités, selon le calendrier des vols TOP of travel – hors périodes de vacances scolaires toutes zones. Ce lot pour 2 personnes, d'une valeur de 1 800€, est non modifiable, non remboursable.

(1) Ou équivalent, TOP of travel se réservant le droit de changer sa production en 2015/16.

Les photographies, iconographies ou visuels représentant les gains sur le site de l'Opération sont des illustrations et ne constituent pas des représentations contractuelles des gains.

## **ARTICLE VI : TIRAGE AU SORT ET RESULTATS**

Le tirage au sort sera effectué par la Société Organisatrice parmi les joueurs correctement inscrits et ce au plus tard le 30 Août 2015.

Le tirage au sort déterminera (9) gagnants.

Le nom des gagnants sera disponible à l'adresse <http://quiztasvu.20minutes.fr/gagnants>

Les données de l'Opération contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice et/ou de leurs prestataires feront foi pour la détermination des gagnants.

## **ARTICLE VII : INFORMATION ET REMISE DES LOTS**

Les gagnants seront informés par mail à l'adresse utilisée lors de leur inscription à l'Opération dans un délai maximal de 2 semaines à compter du tirage au sort, soit au plus tard le 15 Septembre 2015.

Le nom des gagnants sera également publié dans les mêmes délais sur le site de l'Opération à l'url spécifié dans l'article VI.

Pour valider et retirer son gain, le gagnant devra envoyer un email depuis l'adresse utilisée pour son inscription à [gagnant@adthletic.com](mailto:gagnant@adthletic.com) en y confirmant ses noms, prénom, date de naissance, coordonnées postales complètes et une copie d'une pièce d'identité.

Toutes informations d'identité ou d'adresses fausses entraîneront la nullité du gagnant et de l'ensemble de ses participations.

Tout lot non réclamé avant le 30 Septembre 2015 sera annulé sans que le gagnant ne puisse obtenir une quelconque indemnité.

Le lot ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit. Les lots sont non cessibles.

En cas de force majeure ou de toute autre circonstance indépendante de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par des lots de nature et de valeur équivalente.

#### **ARTICLE VIII : DROITS D'UTILISATION**

En contrepartie du bénéfice de la dotation, les gagnants autorisent la Société Organisatrice et l'Annonceur à utiliser leurs nom, prénom et photo éventuelle ainsi que l'indication de leur ville et de leur département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site de l'Annonceur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et de rémunération autres que le lot gagné.

#### **ARTICLE IX : GRATUITE DE LA PARTICIPATION**

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation. L'opération est gratuite et sans obligation d'achat.

Le Jeu étant gratuit et sans obligation d'achat de biens ou de services, la Société Organisatrice remboursera les frais de connexion Internet correspondant à l'accès et à la participation au Jeu, correspondant au temps de connexion sur le site, à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse :

ADthletic Media  
Jeu 20 Minutes  
96 boulevard Haussmann  
75008 Paris

avant le 10 Août 2015, cachet de la poste faisant foi en joignant à leur demande :

- un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- une photocopie d'un justificatif d'identité (carte d'identité ou passeport)

Les remboursements des frais de connexion s'élèveront 0,22 Euros, sur la base d'une communication locale en heure pleine d'une durée de 3 minutes (durée moyenne de connexion au site pour participer). Les frais d'affranchissement de la demande de remboursement des frais de connexion (tarif en vigueur de la Poste pour l'acheminement à vitesse réduite, base : 20 g) pourront être remboursés sur simple demande écrite jointe à la demande de remboursement des frais de connexion. Les frais d'affranchissement occasionnés par l'envoi de pièces justificatives de l'identité seront également remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande jointe aux pièces justificatives et à raison de 0,07 Euros par photocopie, dans la limite de 2 photocopies. Toute demande de remboursement incomplète et/ou mal adressée et/ou erronée et/ou parvenue par courrier électronique ne sera pas prise en compte. La participation au jeu étant limitée à une participation (même e-mail), la Société Organisatrice ne saurait être tenu de rembourser plus d'une connexion au site par participant sur la période de déroulement du Jeu.

Le matériel informatique, de même que les forfaits de fournisseur d'accès à Internet, ne pourront être remboursés. Le remboursement aura lieu sous 60 jours.

## **ARTICLE X : POLITIQUE D'UTILISATION DES COOKIES**

Lors de votre navigation sur ce site, des cookies sont déposés sur votre ordinateur, votre mobile ou votre tablette (ci-après désigné sous le terme «appareil»). Vous pourrez, dans les paragraphes ci-dessous, mieux comprendre le fonctionnement des cookies et la manière de les paramétrer.

### **Qu'est-ce qu'un cookie?**

Un cookie est une petite quantité de données sous forme de fichier texte, qui comprend souvent un identifiant unique. Au travers de votre navigateur web, le cookie est envoyé par le site web consulté à votre appareil pour être ensuite stocké sur votre disque dur. Chaque site web peut envoyer son propre cookie si les préférences de votre navigateur le permettent, mais (pour protéger votre vie privée) un site internet peut uniquement relire et réécrire sur les cookies qui lui appartiennent.

Vous avez la possibilité de définir au travers de votre navigateur des règles pour accepter tous les cookies, être avisé quand un cookie vous est envoyé, ou enfin définir que vous ne souhaitez pas recevoir de cookies.

### **Les cookies tiers**

Vous remarquerez que lors de vos visites sur notre site, certains cookies ne sont pas liés à 20 Minutes. Lorsque vous visitez une page web avec du contenu incorporé à partir d'un site tiers, vous enregistrez des cookies issus de ces contenus web tiers. Nous vous informons que 20 Minutes ne contrôle pas la diffusion de ces cookies. Nous vous invitons à consulter les sites internet de ces tiers pour plus d'informations à ce sujet. Tout comme pour les cookies «20 Minutes», votre navigateur doit être configuré pour accepter les cookies tiers, sans quoi, certaines fonctionnalités du site pourraient être inopérantes.

### **Paramétrage des cookies sur votre navigateur**

Chaque navigateur étant différent, nous vous invitons à prendre connaissance des possibilités de paramétrage des cookies en utilisant l'aide en ligne de votre propre navigateur. Nous vous rappelons que le paramétrage est susceptible de modifier vos possibilités d'accès à nos contenus. Plus d'informations à propos des cookies sont disponibles sur le site de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) à l'adresse: <http://www.cnil.fr/>

## **ARTICLE XI : LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

S'agissant du lot, la responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance du lot effectivement et valablement gagné. D'une manière générale, la Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient survenir à un gagnant pendant la jouissance du lot.

La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction du gagnant concernant son lot ou à l'usage fait par le gagnant de son lot.

### **Conditions préalables à l'inscription**

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

### **Responsabilité du Prestataire**

#### **1) Mauvais fonctionnement, problèmes de connexion, virus**

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du site pour un navigateur donné. La Société Organisatrice ne garantit pas que le site fonctionne sans interruption ou qu'il ne contient pas d'erreurs informatiques quelconques ni que les défauts constatés seront corrigés. De plus, la Société Organisatrice ne garantit pas que son site de jeu, les serveurs qui y donnent accès et/ou les sites tiers avec lesquels il a des liens ne contiennent pas de virus ou d'autres composants susceptibles de causer un dommage aux biens et aux personnes.

La Société Organisatrice exclue toute garantie expresse ou implicite, notamment toute garantie de valeur, de qualité, de correspondance à la description, ou d'adéquation du site à un usage particulier.

## 2) Données

En aucun cas la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'une perte de données ou d'une détérioration liée à ces données. La Société Organisatrice ne pourrait être tenue responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenait pas pour une quelconque raison (comme par exemple un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, une défaillance momentanée de notre serveur Internet pour une raison quelconque etc...) ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription etc....).

## 3) Préjudice

La Société Organisatrice ne pourrait être tenu responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un joueur à son jeu. La participation du joueur vaut acceptation de cette condition. Aucune réclamation ne sera acceptée.

## 4) Droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu

La Société Organisatrice ne pourrait être tenu responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté (fraude informatique, virus etc...) et/ou en cas de force majeure (incendie, inondation, catastrophe naturelle, grève etc...) ce jeu venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de suspendre le jeu s'il estime qu'elle n'est plus en mesure d'assurer la sécurité des informations personnelles des joueurs inscrits.

## 5) Droit d'exclusion

La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout joueur qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

## **ARTICLE XII : INFORMATIONS PERSONNELLES**

Les informations nominatives concernant les internautes participant au Jeu sont destinées à l'usage de l'Annonneur. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les internautes disposent des droits d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant. Afin d'exercer ces droits auprès de l'Annonneur, il conviendra d'écrire à l'adresse suivante :

Jeu 20 Minutes  
« Quiz t'as Vu »  
50-52 boulevard Haussmann  
75 009 Paris

Les informations nominatives concernant les internautes participants ayant expressément consenti à recevoir les newsletters 20 Minutes sont transférées à l'Annonneur et sont destinés à l'usage de l'Annonneur pour être exploitées dans le cadre de leurs newsletters. En application de la loi du 6 janvier 1978 précitée, les internautes disposent des droits d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

Afin d'exercer les droits mentionnés ci-dessus, il convient d'écrire à l'adresse suivante :



Jeu 20 Minutes

« Quiz t'as Vu »

50-52 boulevard Haussmann

75 009 Paris

Pour exercer le droit d'opposition à la newsletter de l'Annonceur, l'internaute pourra également cliquer sur le lien hypertexte de désabonnement présent dans chaque newsletter de l'Annonceur.

### **ARTICLE XIII : REGLEMENT**

La participation au jeu entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. Le présent règlement est déposé à l'étude d'huissiers de Justice Castanie Talbot Castanie :

SCP CASTANIE TALBOT CASTANIE

Etude d'Huissiers de Justice

11 Boulevard Saint Jean

BP 624

60006 BEAUVAIS Cedex

Le règlement de l'Opération est adressé à titre gratuit à toute personne en faisant la demande à l'adresse suivante :

ADTHLETIC MEDIA

Jeu 20 MINUTES

96 boulevard Haussmann

75008 Paris

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

### **ARTICLE XIV : MODIFICATION DU REGLEMENT**

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'un dépôt auprès de la SCP CASTANIE TALBOT CASTANIE.

### **ARTICLE XV : ACCEPTATION DU REGLEMENT ET EXCLUSION**

La Société Organisatrice peut annuler la ou les participations de tout joueur n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis. La Société Organisatrice s'autorise également le droit de supprimer tout formulaire de participation présentant des erreurs manifestes quant à l'identité du joueur. Cette suppression peut se faire à tout moment et sans préavis.

## **ARTICLE XVI : PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE**

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu qui y sont proposés sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits déposés de leurs propriétaires respectifs.

## **ARTICLE XVII : DROIT APPLICABLE ET LITIGES**

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

La loi applicable au présent règlement est la loi française.

Tout différend né à l'occasion de ce jeu sera soumis au Tribunal compétent.